



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-quatorzième session

Compte rendu analytique de la 762^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 12 octobre 2023, à 15 heures

Président(e) : M^{me} Ahmed Hassan..... (Djibouti)

Sommaire

Examen des rapports du Comité permanent (*suite*)

b) Budgets-programmes, gestion et contrôle financier et administratif (*suite*)

Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes
et de l'administration

Examen et adoption du budget-programme pour 2024

Bilan des consultations régionales tenues avec les organisations non gouvernementales
en 2023

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Examen des rapports du Comité permanent (suite)

b) Budgets-programmes, gestion et contrôle financier et administratif (suite)

([A/AC.96/74/2](#), [A/AC.96/74/4](#), [A/AC.96/74/4/Add.1](#), [A/AC.96/74/7](#), [A/AC.96/74/10](#) et [A/AC.96/74/11](#))

1. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie), se référant au mode de fonctionnement du Comité permanent, dit que les organes directeurs n'ont pris aucune décision à ce jour sur les ressources humaines du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il existe par conséquent dans le système de gestion des programmes une lacune importante qui prive le HCR des orientations que pourraient lui donner les États membres. Il serait donc utile de définir plus précisément les procédures applicables à la prise des différentes décisions relatives aux ressources humaines.

2. À l'instar du Comité des commissaires aux comptes, la Fédération de Russie juge préoccupant que le seuil à partir duquel une procédure formelle d'appel d'offres est obligatoire a été relevé pour atteindre 250 000 dollars, soit le niveau le plus élevé du système des Nations Unies. Cela réduit les possibilités de mise en concurrence internationale effective et favorise le non-respect systématique des règles. Le concept de pratiques d'achat durables du HCR, qui n'a pas été approuvé par les États membres, est particulièrement pertinent à cet égard.

3. La délégation russe s'étonne que le Haut-Commissariat n'applique pas dans leur intégralité les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et l'invite à mettre fin à cette situation très contestable au cours du prochain exercice financier. L'orateur souhaite savoir pourquoi il y a eu moins d'audits internes en 2022 et 2023 qu'au cours des trois années précédentes et si un plan d'action a été établi pour 2024. La Fédération de Russie a recommandé qu'un plan d'action portant sur la période suivante soit inclus dans le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes.

4. En ce qui concerne le passage au système COMPASS de planification, de budgétisation, de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats, il serait utile de disposer de quelques exemples des vulnérabilités constatées lors de l'application du système qui sont mentionnées au paragraphe 29 du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ([A/AC.96/74/7](#)) et d'une explication des mesures que le HCR devrait prendre pour déployer le système de manière plus efficiente.

5. En ce qui concerne la décentralisation, le HCR devrait améliorer son système de gestion des risques. L'élaboration de la déclaration sur l'appétence au risque, mentionnée au paragraphe 19 du rapport du Haut-Commissaire ([A/AC.96/74/4/Add.1](#)), qui devrait être approuvée par les organes directeurs du Haut-Commissariat conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, joue un rôle central à cet égard.

6. La Fédération de Russie prie instamment le HCR de donner suite dans les meilleurs délais aux recommandations des auditeurs externes et internes. Elle le prie également de faire en sorte que le Comité d'audit et de contrôle indépendant organise des réunions d'information régulières à l'intention des États.

7. **M. Driessen** (Royaume des Pays-Bas) dit que sa délégation souhaite souligner l'importance de doter le BSCI des fonds nécessaires à l'exécution de son plan de travail et de veiller à ce que le budget de ce bureau soit proportionnel au budget de fonctionnement du HCR.

8. La délégation néerlandaise attache une grande importance au processus de transformation du HCR. Tout en se félicitant de la communication d'informations régulière sur la mise en œuvre de ce processus, les Pays-Bas tiennent à souligner qu'il est essentiel de réaliser un audit des huit piliers du processus et d'établir des rapports d'audit indépendants. L'orateur souhaite savoir quels audits il est prévu de réaliser et si des crédits budgétaires suffisants seront alloués à cette fin. Il demande si le rapport d'audit sur la mise en œuvre du programme de transformation institutionnelle a été publié et, dans l'affirmative, quelles en sont les principales conclusions.

9. **M^{me} de Carvalho** (Brésil) déclare que sa délégation se félicite qu'il soit prévu, dans le cadre du projet de budget pour 2024, d'allouer des ressources supplémentaires au domaine d'impact visant à autonomiser les communautés et à assurer l'égalité des sexes. Elle juge toutefois préoccupante la faible hausse (de 1 %) du budget alloué à la région des Amériques, étant donné que, dans cette région, environ 7 millions de personnes sont en situation de mobilité et que le nombre de personnes ayant besoin d'une protection internationale devrait augmenter de 9 % pour atteindre 25 millions.

10. Il demeure essentiel que la communauté internationale soutienne la mise en œuvre des programmes humanitaires déployés en faveur des personnes originaires de nombreux pays qui espèrent entamer une nouvelle vie au Brésil. L'octroi d'un financement plus souple témoignerait de la confiance que les donateurs accordent à la capacité du HCR à fournir une aide efficace et impartiale. Dans un esprit de solidarité internationale, le Brésil est disposé à envisager la possibilité d'attribuer une partie des contributions existantes à des régions plus défavorisées.

11. **M^{me} Kalmbach** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis se félicitent de la décision qui a été prise d'étendre le champ d'action du Bureau de l'Inspecteur général afin que celui-ci mène davantage de travaux stratégiques s'inscrivant dans le cadre du système de contrôle plus général. La direction du HCR devrait continuer à recenser les risques de manière proactive et à agir avant qu'ils n'aient des effets négatifs sur ses activités.

12. La délégation des États-Unis est préoccupée par la hausse de 26 % du nombre de plaintes pour faute, y compris par le grand nombre de plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, et remercie le HCR d'avoir expliqué que cette hausse était due à une meilleure prise de conscience des problèmes et au recours accru aux méthodes de signalement établies. Constatant qu'il y a eu 1 982 plaintes pour faute en 2022 et 2023 mais seulement 175 enquêtes, elle encourage le HCR à mener des enquêtes approfondies sur les plaintes chaque fois que cela est possible. Le Bureau de l'Inspecteur général devrait tenir les États membres étroitement informés de l'évolution des plaintes et des mesures prises pour protéger les auteurs de plaintes contre d'éventuelles représailles. Les États-Unis soutiennent résolument les missions chargées d'enquêter sur les contextes difficiles dans lesquels le HCR intervient et d'informer le personnel des moyens de signaler les manquements constatés.

13. Les États-Unis constatent avec satisfaction que le Bureau de l'évaluation a procédé à un examen de l'assurance qualité des 18 rapports d'évaluation achevés en 2022 et a recensé des ajustements à apporter pour mieux inclure des groupes présentant des vulnérabilités et des besoins différents. Les États-Unis considèrent eux aussi que les systèmes de gestion des fonds et des données du HCR devraient permettre de suivre les contributions financières des partenaires de développement. Il convient de continuer à ajuster le cadre d'allocation des ressources pour gérer les fonds de développement préaffectés. Les États-Unis souhaitent que des représentants de réfugiés puissent participer plus systématiquement aux groupes de référence pour les évaluations par pays afin de renforcer l'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes relevant de la compétence du HCR.

14. **M. Sagini** (République-Unie de Tanzanie) déclare qu'il est vital de donner aux organisations locales les moyens de fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Le processus de sélection des partenariats met les acteurs locaux en concurrence avec des organisations internationales et repose sur des critères difficiles à remplir. Si le HCR collaborait avec la République-Unie de Tanzanie pour dispenser une formation aux organisations non gouvernementales (ONG) locales, un plus grand nombre d'entre elles pourraient véritablement participer aux activités menées en faveur des réfugiés, ce qui permettrait d'alléger les contraintes budgétaires. La localisation est la meilleure solution. Les acteurs locaux présentent un bon rapport coût/efficacité et sont toujours les premiers à intervenir en cas d'urgence. En outre, leur connaissance du contexte social, économique, politique et culturel du pays leur permet de fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, tout en favorisant la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

15. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés), répondant à la préoccupation de la Fédération de Russie concernant le relèvement à 250 000 dollars du seuil à partir duquel les procédures formelles d'appel d'offres sont

obligatoires, explique que le Haut-Commissariat s'efforce en fait de favoriser le plus possible les achats locaux, la mise en œuvre locale des priorités et la localisation en général, ce qui correspond au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et aux souhaits du représentant de la République-Unie de Tanzanie. Le Haut-Commissariat n'a pas rejeté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, que les services d'approvisionnement et d'achats examinent en fait actuellement dans le cadre de leur approche globale de la gestion des approvisionnements à l'échelle mondiale. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a soulevé la question auprès du HCR, qui a indiqué, dans sa réponse écrite, qu'il examinait la question de manière globale à l'échelle de l'organisation.

16. Le Haut-Commissariat attache une grande importance aux ressources humaines. Le Comité permanent a décidé que le rapport sur le budget-programme pour 2024 devrait fournir un examen détaillé des plans pour 2024, sur la base des projections de recettes et compte tenu du personnel et des capacités opérationnelles disponibles et d'autres mécanismes à développer rapidement.

17. M^{me} Clements se félicite que les informations actualisées données sur la gestion des risques aient été accueillies favorablement et dit que le Comité permanent examinera les questions relatives à l'appétence au risque, notamment en ce qui concerne l'appui des États membres nécessaire. Elle souscrit aux commentaires que la représentante du Brésil a formulés sur le budget global. Les éléments pris en compte lors de l'élaboration d'un budget ne correspondent pas toujours pleinement aux besoins des populations et sont souvent influencés par les capacités dont dispose le HCR dans différents contextes opérationnels. Elle s'efforcera de répondre au Brésil en temps voulu.

18. M^{me} Ochwo Rwego (Bureau des services de contrôle interne) dit que le nombre de missions d'audit a diminué pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Du fait des procédures de régionalisation et de décentralisation qui ont suivi, il a fallu procéder à des audits thématiques, qui nécessitent de longues missions dans différents pays.

19. La planification des travaux du BSCI est axée sur les risques. Les domaines présentant les risques les plus élevés ont été recensés avec l'équipe de gestion globale des risques. Les domaines à haut risque sont contrôlés tous les trois ans et les domaines à risque moyen ou faible tous les cinq ans. Un système adéquat permet de couvrir tous les domaines à haut risque. Par exemple, dès le début de la crise ukrainienne, le BSCI a collaboré avec différents organes d'assurance sous l'égide du Bureau de l'Inspecteur général afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des risques et de déterminer les missions les plus appropriées. Le système COMPASS a été mis en service il y a environ deux ans et devrait faire l'objet d'un audit dans les quatre prochains mois. Les résultats relatifs à l'efficacité du système seront communiqués en temps voulu.

20. Le BSCI collabore avec le Comité des commissaires aux comptes et les évaluateurs pour donner des assurances aux États membres sur le processus de transformation du HCR. Un audit sur la gestion des risques a été réalisé en 2022 et un autre sur la décentralisation et la régionalisation en 2021. Des avis sont également formulés lorsqu'il convient de fournir des conseils plutôt que des recommandations. Le BSCI vérifie que les pays dans lesquels il se rend disposent d'inventaires des risques et de mesures d'atténuation des risques adéquats pour faciliter les processus de transformation. Le rapport sur le programme de transformation institutionnelle n'a malheureusement pas été achevé dans les délais prévus pour diverses raisons. Le BSCI s'efforce de convenir avec la direction d'un ensemble de recommandations qui ne soient pas excessivement contraignantes.

Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration (A/AC.96/74/8 et A/AC.96/74/9)

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

21. M. Garnett (Inspecteur général) dit que l'objectif principal de la stratégie quinquennale (2021-2026) du Bureau de l'Inspecteur général est de veiller à ce que le HCR dispose d'un système de contrôle efficace et indépendant, d'autant plus que les ressources limitées de cet organisme sont soumises à des demandes de plus en plus nombreuses.

22. Le Bureau a pour mandat d'assurer l'orientation stratégique des activités de contrôle, et ses enquêtes permettent de garantir l'adoption d'une approche rigoureuse des systèmes de contrôle de l'assurance et de l'intégrité. Outre les travaux accomplis en matière de coordination et de politiques, la fonction de contrôle stratégique du Bureau permet de mener, à l'intention de l'équipe de direction du HCR, une série d'activités stratégiques et consultatives fondées sur les risques.

23. L'indépendance à l'égard de la direction générale est un thème récurrent à l'échelle du système en ce qui concerne le contrôle. Le travail du Bureau de l'Inspecteur général est effectué sans crainte ni favoritisme, et tous les prestataires de certification d'intégrité et d'assurance sont contrôlés afin de s'assurer qu'ils sont véritablement en mesure de s'acquitter de leurs fonctions. L'obtention de ressources est un autre thème commun à l'ensemble du système. La fonction de contrôle est aussi actuellement concernée par les choix difficiles en matière de financement. La direction exécutive du HCR n'a cependant fait aucun compromis en matière d'intégrité et de contrôle, et les ressources allouées à cette fin n'ont pas subi de réduction importante.

24. Le Bureau de l'Inspecteur général continue à assurer le secrétariat du Comité d'audit et de contrôle indépendant, à servir d'organe de liaison pour le Service d'audit interne du BSCI et le Corps commun d'inspection et à assurer la prestation et la coordination des activités menées en matière de contrôle. Les programmes de travail pour 2023 du Corps commun d'inspection et du Service d'audit interne du BSCI sont très chargés.

25. L'équipe de contrôle stratégique du Bureau a soumis à l'examen de la direction du HCR un certain nombre de produits d'assurance, y compris une analyse des principaux risques. Le Bureau a entrepris un travail de fond, en recensant les assurances pour la carte des risques du HCR, et une analyse des causes fondamentales portant sur l'approvisionnement. Il a également mis en évidence les principaux domaines de risque relatifs au réalignement du siège du HCR et a fourni des conseils stratégiques sur le système de contrôle, y compris les dispositions portant sur les audits internes du HCR. Des mesures sont actuellement prises pour coordonner le contrôle du programme de transformation institutionnelle afin de faire en sorte que les investissements réalisés soient rentabilisés au mieux.

26. Le Bureau continue à assurer la cohésion et l'efficacité des différentes entités chargées de l'intégrité. Les changements adoptés en 2022, notamment ceux relatifs à la protection contre les représailles, au service d'assistance Speak up et au bureau d'appui, sont en cours de mise en œuvre. Le HCR continue à traiter un très grand nombre de plaintes, portant en particulier sur des cas présumés d'inconduite sexuelle. Le Bureau estime qu'il aura reçu 2 150 plaintes relatives à son mandat en 2023 et en aura transmis 570 autres à la direction du HCR. Le Bureau renforcera sa capacité de réception des plaintes en améliorant encore la direction de l'équipe, en analysant les tendances évolutives qui ressortent des données, en améliorant les procédures opérationnelles, en automatisant en partie les mécanismes de réception (éventuellement à l'aide de l'intelligence artificielle) et en renforçant la transmission des plaintes aux partenaires du HCR. La priorité est donnée aux plaintes pour inconduite sexuelle, tant au stade de la réception que des enquêtes, et une approche axée sur les victimes a été adoptée à cet égard. Le nombre de plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, concernant principalement des partenaires du HCR, continue d'augmenter, tandis que le nombre de plaintes pour harcèlement sexuel, concernant principalement des membres du personnel du HCR, reste stable.

27. Bien que la responsabilité première de la prévention incombe à la direction générale, le Bureau a pris un certain nombre de mesures visant à prévenir la fraude et les pratiques répréhensibles. Des ateliers ont été organisés à l'intention du personnel du HCR et des organisations partenaires, notamment sur l'inconduite sexuelle et la fraude. Le Bureau continue à renforcer les moyens dont il dispose en matière de criminalistique pour les cas de fraude et a amélioré sa capacité à quantifier les préjudices subis et à transmettre les informations obtenues à d'autres parties. Il a également coopéré avec d'autres organismes des Nations Unies et des États membres pour mettre en évidence les demandes de double paiement émanant de partenaires. Il a publié 41 rapports sur les incidences en matière de gestion, destinés à promouvoir l'amélioration des dispositifs de contrôle et des systèmes jugés inefficaces au terme de ses enquêtes.

28. **M. Widmer** (Suisse) déclare que sa délégation est satisfaite des progrès réalisés par le Bureau de l'Inspecteur général depuis le lancement de l'initiative 2.0 pour la gestion des risques en 2017 et de la stratégie de gestion des risques à l'horizon 2025. Les activités de sensibilisation visant à promouvoir la confiance et une culture de l'intégrité ont donné lieu au dépôt de près de 2 000 plaintes en 2022. Cependant, seules 141 plaintes ont fait l'objet d'une enquête, une seule personne a été soumise à une sanction interne et les autorités compétentes ont été saisies dans une seule affaire aux fins de l'ouverture de poursuites pénales, bien que 50 cas d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels aient été confirmés. L'orateur se demande si les mesures liées à l'emploi sont les seules sanctions dont dispose le HCR en dehors des mesures prises par les autorités judiciaires des pays concernés.

29. Bien que la prise en charge des plaintes se soit améliorée, la qualité du traitement de ces plaintes demeure préoccupante. La formation et la coopération étroite avec le personnel d'encadrement du HCR sont essentielles, car le Bureau de l'Inspecteur général a montré que la cause première des problèmes avait trait au personnel, pour ce qui est des capacités, des outils et de la performance. Il est également nécessaire de garantir une plus grande synergie lorsque les activités de contrôle du HCR sont menées par des donateurs. La Suisse souhaite que la coopération avec le Corps commun d'inspection se concentre sur des axes pertinents et thématiques. En ce qui concerne le système d'intégrité, elle se félicite de la protection accrue accordée aux plaignants, aux témoins et aux victimes au cours des enquêtes. Il convient également de renforcer les capacités des organisations partenaires du HCR.

30. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation salue les efforts déployés par le Bureau de l'Inspecteur général pour assurer la cohérence de l'action menée par différentes instances de contrôle. Elle soutient les initiatives visant à sensibiliser le personnel du HCR à la nécessité de se conformer aux recommandations des organes de contrôle. Le HCR devrait suivre l'exemple d'autres organisations des Nations Unies et mettre en place une plateforme en ligne centrale permettant de suivre le degré d'application des recommandations émises par les structures de contrôle. Cela renforcerait la transparence et l'application du principe de responsabilité et serait dans l'intérêt des États membres.

31. Notant que différents types de fraude demeurent les infractions les plus fréquentes au sein du HCR, la Fédération de Russie demande instamment à l'Inspecteur général de faire de ce problème une priorité. L'orateur souhaite savoir quelles mesures le HCR doit prendre pour remédier à cette situation, si le problème pourrait avoir trait à la décentralisation des procédures opérationnelles du HCR et s'il existe un plan d'action visant à combattre et prévenir les cas de fraude.

32. **M^{me} Briones** (Philippines) salue la ferme volonté du HCR de maintenir un système efficace et indépendant de contrôle, d'intégrité et de gestion des risques. Bien que la hausse de 26 % du nombre de plaintes pour faute s'explique par la confiance accrue accordée au système, la persistance de ces plaintes est préoccupante. Le HCR devrait prendre des mesures énergiques pour prévenir et traiter les pratiques répréhensibles, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui représentent 19 % des plaintes. La délégation philippine sait que le traitement des plaintes pour faute, y compris celles qui concernent des partenaires d'exécution, est complexe. L'oratrice souhaite savoir à cet égard s'il y a des dossiers en souffrance. Il est essentiel de se concentrer sur la prévention et le règlement des cas de fraude et de corruption qui nuisent à l'efficacité du HCR, en particulier à une époque où cet organisme doit s'adapter à des ressources limitées.

33. **M. Koh Young Kul** (République de Corée) dit que de nombreux organismes humanitaires font de leur mieux, en période de crises multiples et d'insuffisances budgétaires importantes, pour promouvoir les réformes internes et les réductions de coûts. Il espère que les mesures de transformation et d'alignement actuellement mises en œuvre par le HCR permettront d'obtenir les résultats souhaités dans un avenir proche. Les mécanismes d'audit et de contrôle internes et externes jouent un rôle essentiel à cet égard.

34. La République de Corée approuve les messages sincères et cohérents du Haut-Commissaire et de la Haute-Commissaire adjointe sur la réforme interne, l'efficacité, l'efficacité, la diversité, l'équité, l'inclusion et l'intégrité. Il faut espérer que des valeurs et des tâches aussi importantes se traduiront par des changements et des progrès réels au siège

du HCR et sur le terrain, en particulier dans l'intérêt des réfugiés et des autres personnes déplacées.

35. **M. Garnett** (Inspecteur général) dit que le nombre croissant de plaintes est en partie dû au fait que le HCR est en relation directe avec les populations, contrairement à d'autres organismes des Nations Unies. Cette hausse s'explique également par une augmentation de la confiance et du sentiment que les plaintes donneront lieu à une réponse. En outre, la direction du HCR souscrit résolument au principe d'intégrité. Le nombre d'enquêtes est inférieur au nombre de plaintes car environ 45 % des plaintes reçues relèvent du mandat d'autres partenaires. Les plaintes en question n'ont toutefois été transmises qu'aux partenaires en qui l'on avait pleinement confiance.

36. En ce qui concerne la protection contre les représailles, le Bureau de l'Inspecteur général a établi d'étroites relations aux fins de l'établissement des faits avec le Bureau de la déontologie, qui est responsable des décisions de nature juridique. Le Bureau de l'Inspecteur général enquête sur les plaintes pour faute, mais c'est l'équipe de direction du HCR qui décide des éventuelles sanctions à prendre. Des sanctions ont sans aucun doute été imposées dans plus d'une affaire d'inconduite sexuelle. Il est fait preuve de la plus grande fermeté dans de telles affaires, en particulier lorsqu'il s'agit de harcèlement sexuel à l'égard de membres du personnel. Il n'y a pas d'enquêtes en souffrance. La durée moyenne des enquêtes est de quatre à six mois, mais certaines durent plus longtemps et d'autres sont achevées dans un délai beaucoup plus court.

37. Des mesures énergiques sont prises pour promouvoir les capacités des partenaires, à la fois par la programmation d'activités et dans le cadre des opérations sur le terrain. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés, par exemple sur la prévention de la fraude et sur les enquêtes à mener en cas d'inconduite sexuelle. Il existe une plateforme centrale permettant de suivre l'application des recommandations, y compris celles concernant l'évaluation, et de promouvoir la prise de mesures par la direction. Il s'agit d'un outil interne qui s'est avéré utile et efficace.

38. L'existence d'une plateforme centrale, qui améliore la visibilité, réduit le risque de fraude que présente la décentralisation pour le HCR. En outre, l'intelligence artificielle et d'autres méthodes de ce type permettront de passer complètement au numérique dans un avenir relativement proche. La responsabilité de la politique de prévention de la fraude incombe à la Division de la gestion financière et administrative. L'amélioration actuelle des moyens dont dispose le Bureau en matière de criminalistique lui permettra de quantifier les préjudices subis et de saisir, en coopération avec le Service des affaires juridiques, les autorités de l'État du membre du personnel s'étant livré à des pratiques illégales de nature sexuelle ou ayant trait à une fraude lorsqu'une telle mesure sera adéquate et sans danger.

39. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) dit que 23 affaires disciplinaires ont fait l'objet d'une enquête en 2022, dont 15 ont abouti à une cessation de service et 7 concernaient des cas d'inconduite sexuelle. En août 2023, 32 affaires disciplinaires avaient fait l'objet d'une enquête, dont 7 avaient abouti à une cessation de service et 7 concernaient des cas d'inconduite sexuelle. Au total, 11 affaires ont été transmises au Bureau des affaires juridiques en 2022 pour que celui-ci saisisse les autorités nationales compétentes.

Rapport relatif à l'évaluation

40. **M^{me} Bell** (Chef du Bureau de l'évaluation) déclare que l'on ne peut souligner assez l'importance de l'évaluation dans un contexte où les ressources sont limitées et où la demande d'aide humanitaire et d'aide au développement augmente. Au cours de l'année écoulée, le HCR a réalisé 12 évaluations institutionnelles et 6 évaluations décentralisées, dont le coût s'est élevé à 7 millions de dollars, soit seulement 0,1 % du montant total des dépenses de cet organisme.

41. Les conclusions des évaluations thématiques institutionnelles menées au cours de l'année écoulée ont contribué à l'élaboration d'un certain nombre de politiques et de stratégies essentielles, ayant trait notamment à la coopération du HCR avec les acteurs du développement, aux efforts déployés à l'échelle de l'organisation pour éliminer l'apatridie, à la protection des enfants, au rapatriement volontaire, ainsi qu'aux politiques et orientations

relatives aux opérations d'urgence. L'évaluation des programmes de rapatriement du HCR a conduit à réviser les orientations en matière de rapatriement et de réintégration, les programmes accordant désormais une plus grande importance au fait de donner aux réfugiés les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause.

42. Les évaluations des stratégies de pays aident à planifier les activités sur plusieurs années, à définir les priorités et à montrer que l'on obtient des résultats. L'évaluation de la stratégie nationale pour le Mozambique a, par exemple, illustré comment le HCR avait mis à profit les enseignements tirés de l'évaluation qu'il avait effectuée en 2019 de son intervention menée à la suite du cyclone Idai. Les évaluations décentralisées donnent lieu à des activités similaires. Par exemple, l'évaluation du plan régional d'intervention en faveur des réfugiés de la crise syrienne menée en 2022 par le HCR et les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a conduit à une intensification importante des efforts conjoints de sensibilisation et de mobilisation. L'évaluation conjointe des programmes d'assistance en espèces au Liban menée par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) contribue à l'actualisation des critères de ciblage.

43. La mise en pratique des recommandations issues des évaluations se heurte cependant au manque de moyens financiers. Le HCR n'a par exemple pas été en mesure d'étendre à de nouveaux districts du Rwanda les activités en faveur de l'acquisition de moyens de subsistance qu'il mène conjointement avec le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

44. Selon la politique d'évaluation actualisée pour 2022, la direction du HCR doit rendre compte de l'application des recommandations. En collaboration avec la Division de la planification stratégique et des résultats, le Bureau de l'évaluation a envoyé des demandes de rapports de suivi annuels.

45. Plusieurs réunions d'information informelles sur l'application du principe de responsabilité ont été organisées à l'intention des États membres et des donateurs en 2022 et 2023, et un certain nombre d'États membres intéressés ont participé à des groupes consultatifs sur l'évaluation. Par exemple, les États-Unis, la Suède, la Fédération de Russie, Israël, la Belgique et la Suisse se sont intéressés aux évaluations à venir qui porteront sur la régionalisation et la décentralisation du HCR, ainsi que sur la prévention de la violence fondée sur le genre et les mesures prises pour y faire face.

46. Les conclusions des évaluations sur la manière dont le HCR s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des personnes déplacées ou apatrides sont résumées dans un rapport qui a été publié en 2023. Il a été constaté que le HCR faisait un excellent usage de diverses voies de communication et approches pour recueillir les opinions des personnes auxquelles ses services s'adressent. Toutefois, comme la suite donnée par le HCR à ce retour d'information pourrait être améliorée, le Bureau de l'évaluation cherche à s'assurer que les personnes dont les opinions ont été entendues soient informées des décisions et des mesures prises pour mettre en pratique les conclusions de l'évaluation. M^{me} Bell présente une vidéo d'une évaluation nationale menée récemment en Mauritanie qui illustre l'application de ces principes de responsabilité.

47. Il est prévu de procéder en 2024 à une évaluation thématique mondiale du soutien que le HCR apporte aux réfugiés en milieu urbain et à l'acquisition de moyens de subsistance, ainsi qu'à une évaluation qui établirait des niveaux de référence pour le programme d'action climatique du HCR. On aura en outre recours à l'intelligence artificielle en 2024 pour améliorer la rapidité et l'efficacité des travaux d'évaluation. Étant donné que de telles activités nécessiteront un financement supplémentaire dépassant le budget de base, une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée.

48. *Une vidéo de quatre minutes sur une évaluation nationale récemment menée en Mauritanie est diffusée.*

49. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie) indique que, selon le rapport, le HCR a approuvé une nouvelle politique d'évaluation en octobre 2022. Il est regrettable que les documents pertinents n'aient pas été soumis à l'examen des organes directeurs.

50. Bien que des améliorations aient été apportées à la fonction d'évaluation du HCR, les organes directeurs devraient examiner la possibilité d'améliorer encore les procédures et le modèle d'application du principe de responsabilité. La Fédération de Russie propose en particulier d'envisager d'introduire un cadre matriciel présentant les résultats intermédiaires et finaux des activités menées à des dates précises. L'obligation de rendre compte aux organes directeurs pourrait ensuite se fonder sur ce cadre, ce qui rendrait les activités du HCR plus mesurables, plus compréhensibles et plus intégrées.

51. Les recommandations et les conclusions existantes ainsi que leur degré de mise en pratique devraient être décrits plus en détail dans le rapport. Constatant que le HCR élabore actuellement une nouvelle politique de gestion axée sur les résultats et un manuel sur les programmes, l'orateur demande quelles nouveautés y figureront et si les États membres auront accès à ces documents. Il serait utile de définir plus clairement les procédures et les critères applicables à la nomination des membres des groupes de référence en matière d'évaluation. Ces procédures devraient être plus transparentes et compréhensibles.

52. **M. Driessen** (Royaume des Pays-Bas) déclare attendre avec intérêt les résultats que permettra d'obtenir le nouveau mécanisme de suivi des réponses de la direction, en particulier en ce qui concerne les délais actuels de réponse. Il se félicite également d'avance de l'inspection de la fonction d'évaluation que mènera le Corps commun d'inspection à l'échelle du système et encourage toutes les parties concernées à coopérer activement en vue d'y donner suite. Il sera utile de prendre connaissance des résultats de l'évaluation du processus de régionalisation et de décentralisation, y compris en tenant compte des recommandations du BSCI.

53. L'orateur souhaiterait également en savoir plus sur l'incidence que les réductions d'effectifs en cours pourraient avoir sur le Bureau de l'évaluation. Il craint que les contraintes budgétaires ne se répercutent sur les activités de contrôle dans une organisation aussi exposée aux risques que le HCR. Les fonctions cruciales d'audit et de contrôle devraient être épargnées autant que possible par les réductions d'effectifs.

54. **M. Widmer** (Suisse) déclare que l'évaluation est un outil important de gestion de la qualité pour le HCR. Il souhaite savoir si les moyens déployés par le HCR en la matière sont comparables à ceux auxquels d'autres organismes ont recours et s'ils sont adéquats. L'évaluation est un outil stratégique et opérationnel qui donne des informations importantes sur l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Elle fournit également des orientations sur la prise de décisions relatives aux questions évaluées et sur le système de gestion.

55. Il importe de veiller à ce que les évaluations soient menées conjointement avec les partenaires. Les évaluations devraient également contribuer aux efforts visant à prendre en compte tous les enseignements tirés du passé. L'orateur souhaite savoir s'il en est toujours ainsi ou si cela ne s'est produit que dans les cas mentionnés dans le rapport.

56. Dans la description des résultats des différents types d'évaluation, il serait utile de présenter explicitement et de façon structurée les dimensions que sont l'application du principe de responsabilité, les enseignements tirés et la réorientation stratégique. Inclure des rapports quantitatifs et qualitatifs du Bureau de l'évaluation sur les résultats obtenus permettrait de renforcer l'intégration avec le système d'établissement de rapports annuels du HCR. Les enseignements tirés devraient également être largement diffusés au sein des systèmes internes de gestion des connaissances du HCR et auprès des partenaires extérieurs. Il devrait être explicitement fait mention, dans les rapports annuels du HCR, des cas dans lesquels des évaluations ont donné lieu à des changements stratégiques. L'orateur se félicite du renforcement du système du HCR visant à donner suite aux recommandations issues des évaluations et à en suivre la mise en œuvre.

57. Les futures évaluations devraient être examinées à la lumière des conclusions de l'examen du HCR effectué par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, attendu pour la fin de l'année 2023. Les recommandations concernant les évaluations contribueront à recenser les défis existants et à apporter des améliorations, en particulier dans le domaine de la décentralisation et de la régionalisation.

58. **M^{me} Bell** (Chef du Bureau de l'évaluation) indique qu'elle a, avec la Haute-Commissaire adjointe, organisé en septembre 2022 une consultation informelle des États membres, qui a certes eu un caractère moins officiel qu'un dialogue avec le Comité exécutif.

59. Un groupe de référence comprenant des partenaires des États membres et des organismes des Nations Unies ainsi que, dans certains cas, des universitaires a été mis en place pour chaque évaluation de grande envergure, y compris les évaluations de stratégie de pays. Les États membres inclus dans les groupes de référence sont ceux qui ont déclaré souhaiter y participer. Il convient de recourir à une procédure plus formelle et plus transparente pour établir des groupes de référence.

60. La procédure d'établissement des rapports de suivi au terme d'un an a été introduite en octobre 2022. Des détails sur les rapports de gestion concernant la mise en œuvre des recommandations seront donnés dans les rapports annuels. Il est fort probable que le Corps commun d'inspection procède à un examen à l'échelle du système des Nations Unies des fonctions d'évaluation décentralisées, ce qui serait très utile pour le Bureau de l'évaluation.

61. Des réductions d'effectifs se sont avérées nécessaires dans l'ensemble du HCR. Le bureau de l'oratrice a perdu un poste sur 10, proportion comparable aux diminutions d'effectifs qu'ont connues d'autres services. Il s'agit malheureusement d'un poste du Bureau régional pour l'Afrique australe mais on cherchera d'autres moyens d'apporter un appui à ce bureau. Les moyens déployés par le Bureau de l'évaluation ne sont pas comparables à ceux d'autres organisations, comme le PAM, qui a un budget beaucoup plus important. La fonction d'évaluation ne dispose pas d'un pourcentage fixe des dépenses de l'organisation. La politique d'évaluation se fonde sur les dépenses à engager pour effectuer des audits d'une portée adéquate.

62. Des évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle sont menées avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires des Nations Unies, ainsi qu'avec des ONG. Des évaluations de l'Éthiopie et de l'Afghanistan ont été effectuées au cours de l'année écoulée, et des évaluations de la Somalie et des interventions menées à la suite des tremblements de terre en Türkiye et en République arabe syrienne ont récemment été entreprises. Un bureau des évaluations à l'échelle du système a été établi et dynamisera l'action commune en matière d'évaluation.

Examen et adoption du budget-programme pour 2024 (A/AC.96/74/5 et A/AC.96/74/6)

63. **La Présidente** indique que le projet de budget-programme pour 2024, qui figure dans le rapport du Haut-Commissaire (A/AC.96/74/5), a d'abord été examiné lors d'une réunion consultative informelle tenue le 29 août 2023 et lors de la quatre-vingt-huitième réunion du Comité permanent organisée en septembre. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, publié sous la cote A/AC.96/74/6, présente également un intérêt pour les débats en cours.

64. **M^{me} Namono** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que sa déclaration portera sur le rapport du Comité permanent sur sa quatre-vingt-huitième réunion (A/AC.96/74/11) et sur le budget-programme susmentionné. La participation de l'Afrique à l'action menée dans les domaines relevant du HCR consiste principalement à accueillir un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ce qui contribue de façon décisive à répondre à des besoins humanitaires cruciaux. C'est pourquoi les dons destinés à des activités autres que l'accueil ne sont pertinents qu'une fois que les pays d'accueil ont pris ces premières mesures. L'oratrice exprime sa reconnaissance aux partenaires qui ont répondu aux appels du Haut-Commissaire et aux États qui aident les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en leur accordant des dons prévisibles en temps voulu.

65. Le Groupe des États d'Afrique est toutefois préoccupé par la hausse du déficit budgétaire à un moment où les besoins humanitaires s'accroissent. Il est très regrettable que le nombre de personnes ayant besoin d'urgence de l'aide du HCR augmente alors même que les fonds disponibles diminuent. À moins de trois mois de la fin de l'année, les États d'Afrique s'inquiètent du fait que seulement 30 % des recettes inscrites au budget ont été collectés, car ce sont eux qui sont les plus touchés par cette insuffisance de fonds. La crise

humanitaire en cours au Soudan et le fait qu'il n'a malheureusement pas été possible de réunir les fonds nécessaires au financement des solutions qu'il faudrait apporter à la situation désespérée des populations qui y vivent sont très préoccupants. L'oratrice appelle donc les partenaires à faire preuve de la même générosité à l'égard des personnes se trouvant au Soudan que celle qu'on a pu observer à la suite de crises survenues dans d'autres régions du continent. Chaque personne est un être humain, indépendamment de toute considération de race.

66. D'après le site Web du HCR consacré aux rapports opérationnels, Global Focus, 9 des 14 programmes de pays pour les réfugiés les moins financés se trouvent en Afrique. C'est un affront pour un continent qui est déjà en proie à des difficultés socioéconomiques que le nombre croissant de réfugiés exacerbe. Les effets du sous-financement sont aggravés par la tendance de plus en plus fréquente des donateurs à verser des fonds préaffectés, ce qui empêche évidemment le HCR de mener des interventions humanitaires en temps voulu auprès des personnes qui en ont le plus besoin. Alors que les pays d'accueil poursuivent leurs efforts sans restreindre qui devrait entrer et s'installer sur leur territoire, les donateurs affectent leurs fonds à des fins particulières de manière à désigner les lieux, les personnes et, dans certains cas, les entités qui devraient bénéficier de leurs contributions. Au 31 juillet 2023, 90 % des contributions volontaires avaient été préaffectées. Comment peut-on mener une intervention humanitaire en temps voulu quand des fonds déjà limités sont préaffectés ? L'oratrice remercie donc tout particulièrement les partenaires donateurs qui versent généreusement des fonds non préaffectés et les invite à continuer à le faire. L'Afrique compte sur eux.

67. Le Groupe des États d'Afrique est préoccupé par la modification que le secrétariat a apportée au rapport du Haut-Commissaire sur le budget-programme pour 2024 après son examen et après l'adoption par consensus d'une décision à ce sujet lors de la quatre-vingt-huitième réunion du Comité permanent. L'oratrice exhorte le secrétariat à continuer à faire preuve de transparence et d'impartialité en toutes circonstances. L'Afrique continuera à donner la priorité aux besoins humanitaires en accueillant des personnes déplacées. Le continent engage ses partenaires à répondre à sa générosité en accordant un financement rapide, équitable, prévisible et souple, indépendamment du lieu où se trouvent les personnes dans le besoin, de leur race ou de leur nationalité.

68. **M. Banzet** (Canada) déclare que le Canada a appris avec une grande tristesse le décès d'agents humanitaires en Ukraine, au Soudan du Sud, au Yémen, au Soudan, en Israël et dans la bande de Gaza et tient à exprimer sa solidarité avec tous les acteurs de l'aide humanitaire et avec les familles des défunts. Les agents humanitaires et les civils ne doivent pas être pris pour cibles. Le Canada est fier d'être un partenaire important et de longue date du HCR. Il se réjouit de pouvoir collaborer avec le HCR et les autres États membres en vue de renforcer les efforts visant à atteindre une plus grande transparence. Ensemble, ils pourront améliorer les méthodes de travail et le soutien à apporter au HCR pour que celui-ci s'acquitte de sa mission complexe. Les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles relèvent du mandat du HCR et doivent être protégées. Le Canada soutient le HCR dans l'accomplissement de la mission qui lui incombe à cet égard et continuera à agir sans relâche sur ces questions.

69. Alors que les besoins humanitaires sont supérieurs aux ressources disponibles, le Gouvernement canadien constate avec satisfaction que le HCR continue de bâtir de solides partenariats avec les acteurs du développement et le secteur privé afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements de population et de progresser dans la recherche de solutions durables. Il se félicite que le HCR dispose maintenant de donateurs plus variés et s'efforce de renforcer la mobilisation du secteur privé. Le Haut-Commissariat doit à cette fin continuer à faire valoir l'avantage comparatif que lui confère son mandat en matière d'action humanitaire et de protection. Il faut impérativement, du fait de la pénurie de ressources, améliorer l'efficacité des interventions menées. L'orateur salue donc les efforts déployés par le HCR dans le cadre de son programme de transformation institutionnelle, qui ont permis de prendre de meilleures décisions fondées sur des données factuelles et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente. Le Gouvernement canadien prie instamment le HCR de mettre en œuvre les recommandations des auditeurs portant sur l'amélioration de l'exactitude des données relatives aux opérations et programmes pour mieux éclairer la planification

stratégique, ainsi que les recommandations sur l'accroissement de la participation véritable des personnes déplacées afin de hiérarchiser en conséquence les besoins et d'améliorer la sélection et le suivi des partenaires d'exécution, car cela permet d'améliorer la rapidité et le rapport coût-efficacité des interventions menées.

70. Le Canada salue les efforts que le HCR ne cesse de déployer pour s'assurer que le principe de responsabilité et la fonction de contrôle continuent d'occuper une place centrale dans ses activités. Il considère que la hausse de 26 % du nombre de fautes portées à l'attention du Bureau de l'Inspecteur général témoigne de la plus grande confiance en l'utilité des mécanismes de signalement. Le Gouvernement canadien encourage le Haut-Commissariat à continuer de renforcer ses politiques et ses processus en vue de favoriser le contrôle et l'intégrité, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter dans les meilleurs délais de problèmes d'inconduite sexuelle. Il se félicite donc que le HCR ait adopté une stratégie et un plan d'action actualisés pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, d'autant que cette stratégie et ce plan d'action se fondent sur des approches axées sur les victimes, mettent l'accent sur des projets de renforcement des capacités des partenaires et allouent des ressources spécifiques à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et à l'atténuation des risques à cet égard. Le Gouvernement canadien engage le Haut-Commissariat à continuer à faire preuve de vigilance en la matière.

71. Le Canada salue également les conclusions du rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2023/4) selon lesquelles le Haut-Commissariat s'efforce d'accorder une place centrale, dans sa gestion des ressources humaines, au bien-être et à une stratégie en faveur de la santé mentale. Il encourage le HCR à continuer de suivre ces pratiques et attend avec intérêt qu'il mette en œuvre son cadre stratégique pour l'équité de genre, la diversité et l'inclusion en matière de recrutement afin que les groupes sous-représentés soient véritablement inclus dans son personnel.

72. La diversité étant un atout considérable, le Canada restera déterminé à trouver des solutions mondiales à la situation des personnes déplacées de force, en privilégiant le leadership et la prise de décisions des réfugiés et en se fondant sur les valeurs d'équité et d'égalité de genre ainsi que sur les principes de la lutte contre le racisme et l'oppression.

73. **M. Dávalos** (Équateur) déclare que la communauté internationale fait face à une série de défis croissants liés à la mobilité humaine, en particulier dans les Amériques. C'est pourquoi il est essentiel que les États de la région disposent de moyens suffisants pour répondre efficacement et rapidement aux besoins en matière de protection des personnes relevant du mandat du HCR. Il faut mettre en œuvre des solutions inclusives, innovantes et transversales qui visent à garantir le bien-être, la sécurité et les droits humains de tous les réfugiés et apatrides. Cela est d'autant plus important dans les communautés et les pays d'accueil qui, comme l'Équateur, fournissent une protection internationale, une aide humanitaire et des possibilités d'intégration à un grand nombre de migrants et de réfugiés. L'Équateur déploie d'immenses efforts pour accueillir et protéger ces personnes et les intégrer en son sein.

74. La délégation équatorienne est toutefois préoccupée par le fait que le budget alloué à l'Équateur et aux Amériques pour 2024 n'est pas adapté à la réalité du pays ou de la région et ne correspond pas aux défis existants et aux efforts déployés par les pays de la région à cet égard. Le principe du partage des charges et des responsabilités devrait être au cœur du budget du HCR. L'Équateur s'inquiète également de la baisse des contributions en 2023 et des prévisions pour 2024. Il engage la communauté internationale à remédier à l'insuffisance de fonds en accordant des fonds non préaffectés. L'octroi d'un soutien adéquat et prévisible aux pays accueillant des réfugiés et des personnes déplacées permet d'organiser rapidement et plus efficacement la protection de ceux-ci, l'apport d'assistance et la mise en place de solutions durables. Il est en outre nécessaire d'envisager de se doter de nouveaux outils et partenariats, y compris avec le secteur privé, afin d'étendre et de renforcer les mécanismes de financement pour que les communautés d'accueil puissent fournir des soins adéquats aux personnes relevant de la compétence du HCR et assurer leur intégration.

75. Il importe de continuer à mettre l'accent, dans un souci d'inclusion, sur l'âge, la dimension du genre et la diversité dans les programmes destinés aux personnes relevant de la compétence du HCR. Seule une approche équitable, non discriminatoire et respectueuse

de la diversité permettra de garantir que tous les réfugiés bénéficient de la protection et de l'aide dont ils ont besoin. Le Gouvernement équatorien reste donc déterminé à chercher à parvenir à des solutions plus efficaces et durables pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

76. **M^{me} Keyo** (Éthiopie) déclare que l'Éthiopie, qui est l'un des pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés, est gravement touchée par le problème du sous-financement chronique. En octobre 2023, 67 % des fonds qui auraient dû être versés ne l'avaient pas été. Les activités éducatives menées en 2023 ont été réduites de 51 % par rapport à 2022 et les services de santé de 53 % au cours de la même période. Le sous-financement est d'autant plus grave qu'il se répercute directement sur des services sociaux essentiels et qu'il nuit durablement aux pays d'accueil. En raison du manque de fonds, le Gouvernement éthiopien ne sera pas en mesure de fournir des services d'éducation et de santé aux réfugiés. Soumis à d'immenses pressions, il doit prendre des décisions très difficiles sur les services fournis aux réfugiés. Il est urgent d'apporter l'appui nécessaire pour assurer la continuité des services. En 2023, l'Éthiopie aura accueilli plus de 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile de Somalie et plus de 100 000 du Soudan. Malgré l'afflux massif de réfugiés, les fonds d'urgence alloués à l'Éthiopie ont été parmi les plus faibles. Seuls 37 % des interventions d'urgence ont été financées. Il est vital que les pays d'accueil disposent d'un système national de protection solide et efficace qui leur permette de faire face aux situations d'urgence et de coordonner les services destinés aux nombreux réfugiés. Il est cependant devenu très difficile de répondre aux situations d'urgence à mesure que les capacités nationales des pays d'accueil diminuent faute de financement. S'il se poursuit, le sous-financement nuira non seulement aux services destinés aux réfugiés, mais aussi aux engagements qui seront pris lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

77. En Éthiopie, le nombre de réfugiés augmente chaque année alors même que les fonds disponibles diminuent. Parallèlement, l'inflation grimpe en flèche. Les fonds alloués pour 2022 et 2023 sont nettement inférieurs à ceux de 2021. L'Éthiopie a besoin d'un versement rapide des fonds nécessaires et d'un budget supplémentaire qui lui permette de gérer la population de réfugiés existante et le nouvel afflux en provenance de Somalie et du Soudan. Le financement limité nuit à la fourniture de nourriture, d'abris, de soins de santé, d'éducation et de protection locale. Le sous-financement chronique complique considérablement l'apport d'une aide humanitaire vitale. L'ampleur et l'étendue des difficultés existantes ont déjà mis les communautés d'accueil à rude épreuve. Tout en appréciant la solidarité des donateurs, M^{me} Keyo les exhorte à allouer au HCR un financement plus souple et sans préaffectation afin de répondre aux besoins humanitaires sur le terrain. Il est nécessaire de disposer en temps voulu d'un financement prévisible et flexible pour surmonter les problèmes en matière de protection et parvenir à des solutions durables. Le déficit de financement se répercute sur la qualité des services fournis non seulement aux réfugiés, mais aussi aux ressortissants des pays concernés. M^{me} Keyo engage donc le HCR et les donateurs à verser des fonds en temps voulu dans un esprit de solidarité.

78. **M. Comberbach** (Zimbabwe) déclare que la réduction continue des fonds mis à la disposition du HCR, y compris des fonds alloués à l'Afrique, se traduit par le sous-financement considérable et constant de nombreux programmes. Le continent africain accueille le plus grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées, mais les fonds dont il dispose à cette fin demeurent largement insuffisants. Le fait que 90 % du budget du HCR est constitué de ressources préaffectées vient aggraver la situation, car le HCR a peu de marge de manœuvre pour faire face aux situations humanitaires auxquelles ces ressources ne sont pas destinées. M. Comberbach engage donc lui aussi les donateurs à envisager d'augmenter le montant des fonds non préaffectés.

79. Il convient d'envisager de recourir à d'autres moyens novateurs de mobiliser des ressources, comme des dons en nature. Le Gouvernement zimbabwéen a fait don de 4 400 tonnes de maïs au camp de réfugiés de Tongogara dans le cadre d'un accord de jumelage avec le PAM. Il faut, pour protéger les droits des personnes relevant de la compétence du HCR, s'appuyer sur de véritables partenariats et sur une collaboration concrète entre les partenaires opérationnels. Au Zimbabwe, cette collaboration sur le terrain a contribué à combler le déficit de financement et a également aidé à tirer parti d'une

expertise technique sur des questions concernant ces personnes, dans le cadre d'une approche faisant appel à l'ensemble de la société.

80. Bien que des mesures coercitives unilatérales aient eu des effets négatifs sur les résultats économiques du Zimbabwe, celui-ci n'en a pas moins des obligations sur le plan international et doit trouver des moyens de faire face aux difficultés causées par l'insuffisance du financement accordé. Il engage les États qui imposent des sanctions à renoncer à leurs mesures punitives qui ont inévitablement nui à sa capacité de prendre en charge de manière adéquate les personnes relevant de la compétence du HCR. Il faut répondre à toutes les situations humanitaires de la même manière.

81. À cet égard, la situation désastreuse de dizaines de milliers de réfugiés au Sahara occidental requiert une attention particulière et des fonds supplémentaires. Le Gouvernement zimbabwéen est également préoccupé par la réduction de la part des fonds alloués à la région de l'Afrique australe, qui reste l'une des moins financées dans le projet de budget. Il se félicite néanmoins de l'aide apportée par le HCR pour réunir les États de la région en vue de concertations et de la préparation du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Le Gouvernement zimbabwéen ne doute pas que les engagements pris à cette occasion déboucheront sur un financement et un soutien adéquats permettant de répondre de manière appropriée aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région.

82. **M. Matembo** (Zambie) souhaite souligner à quel point il est vital d'octroyer des fonds non préaffectés pour financer la protection et la prise en charge des réfugiés. La crise mondiale des réfugiés ne cesse de s'aggraver et met à très rude épreuve les pays d'accueil qui ont généreusement ouvert leurs frontières à ceux qui étaient dans le besoin. Alors que ces pays s'efforcent de s'acquitter des obligations qui leur incombent sur le plan humanitaire et de donner refuge aux personnes fuyant les conflits et les persécutions, il est de plus en plus évident que les budgets qui leur sont alloués, en particulier en Afrique, ne répondent pas à leurs besoins réels.

83. Les pays d'accueil font face non seulement aux besoins immédiats des personnes qui arrivent sur leur territoire en quête de sécurité, mais aussi à la tâche de longue haleine qui consiste à favoriser l'intégration de ces nouveaux venus et à veiller à ce qu'ils deviennent autonomes. Il s'agit de responsabilités importantes qui pèsent lourdement sur le plan financier. Bien que le Gouvernement zambien soit reconnaissant du soutien qu'il reçoit du HCR et de la communauté internationale, les pays d'accueil tels que la Zambie ne disposent pas d'une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des difficultés complexes qui évoluent constamment, étant donné qu'une grande partie de l'assistance accordée l'est sous la forme de fonds préaffectés. M. Matembo demande donc que les pays d'accueil reçoivent davantage de fonds non préaffectés, ce qui leur permettrait d'allouer des ressources aux besoins les plus urgents, qu'il s'agisse d'éducation, de soins de santé, d'infrastructure ou de moyens de subsistance pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent. L'octroi de fonds non préaffectés permet aux pays de réagir rapidement et efficacement à l'évolution d'une situation et des dynamiques en jeu. Des investissements stratégiques peuvent ainsi être réalisés en faveur de l'autosuffisance, de la cohésion sociale et de la stabilité à long terme pour tous. Dans un esprit de solidarité internationale, M. Matembo engage les nations et les organisations donatrices à envisager d'octroyer des fonds non préaffectés aux pays d'accueil. Ce serait un investissement en faveur de l'autonomie et du bien-être des personnes déplacées et de la recherche de la paix, de la stabilité et d'une prospérité commune à l'échelle mondiale. M. Matembo invite tous les acteurs à coopérer afin qu'aucun réfugié ni aucune communauté d'accueil ne soient laissés pour compte. L'accroissement des fonds non préaffectés permettrait de continuer à apporter l'espoir et la dignité qui sont si nécessaires, tout en bâtissant des sociétés plus fortes et plus résilientes pour un avenir meilleur.

84. **M^{me} Kalmbach** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis sont fiers de s'être engagés, l'année précédente, à verser 17 milliards de dollars au titre de l'aide humanitaire mondiale, y compris au HCR. Pendant l'année en cours, les États-Unis demeurent le principal donateur d'aide humanitaire et jouent également un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions pour les réfugiés, qui passent notamment par leur réinstallation. Malgré son engagement indéfectible et son action sans relâche au fil des décennies, le système humanitaire actuel ne parvient pas à faire face à tous les problèmes que connaissent les réfugiés et les autres personnes déplacées de force. Étant donné que l'écart entre le budget

demandé par le HCR et les fonds disponibles se creuse, le HCR devra fixer des priorités en toute transparence afin d'aider les donateurs et les autres parties prenantes à prendre des décisions difficiles. Ce défi nécessite de faire preuve de créativité et d'innovation et ouvre la voie à de nouvelles méthodes de travail, y compris un recentrage sur les solutions durables. À cet égard, le Gouvernement des États-Unis apprécie les multiples et divers nouveaux partenariats que le HCR a mis en place au cours des dernières années et l'encourage à continuer dans cette voie. Il ne souhaite pas pour autant que le HCR devienne un simple acteur du développement ; le HCR devrait s'en tenir à son mandat principal tout en invitant d'autres acteurs, tels que les employeurs et les investisseurs potentiels, à tirer parti de leur importante valeur ajoutée pour promouvoir l'inclusion économique des réfugiés.

85. Le Gouvernement des États-Unis se félicite que le secteur privé contribue de plus en plus à l'action menée pour répondre aux besoins humanitaires, à la fois en tant que donateur et en tant que source d'emplois pour les réfugiés. Les partenariats public-privé dans le domaine humanitaire sont l'un des meilleurs moyens d'accroître les ressources disponibles et d'offrir aux populations des solutions respectueuses de leur dignité. L'oratrice attend avec intérêt que de nouvelles innovations soient apportées aux modalités de financement du HCR. Le Gouvernement des États-Unis apprécie également les efforts déployés par le HCR pour moderniser ses systèmes de gestion et souhaiterait en savoir plus sur les économies et les gains d'efficacité ainsi obtenus. Comme le Comité consultatif l'a noté, cette information devrait systématiquement figurer dans les futurs projets de budget. L'oratrice se félicite d'avance de la mise en service du système COMPASS et espère que cela améliorera considérablement la qualité des données et de la communication d'informations. Le Gouvernement des États-Unis espère constater des liens de cause à effet directe entre d'une part les investissements considérables réalisés dans le système COMPASS et d'autres systèmes de gestion, et d'autre part l'amélioration et la plus grande efficacité des programmes en faveur des personnes déplacées et des apatrides. Il se réjouit d'avance de collaborer étroitement avec d'autres gouvernements et d'autres donateurs afin de mieux anticiper, comprendre et gérer les besoins des personnes déplacées de force et de leurs communautés d'accueil. Les défis à venir sont complexes mais c'est en coopérant que l'on pourra mobiliser l'énergie créative nécessaire qui permettra d'y faire face.

86. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie) estime que le budget-programme doit être aussi universel et consensuel que possible. Il est donc préoccupé par l'ajout du terme « diversité » au paragraphe 5 du rapport sur le budget-programme pour 2024, qui n'a pas été approuvé par tous les États membres et qui a fait l'objet de nombreux commentaires. Le HCR a ajouté ce terme à la suite de commentaires formulés oralement par un nombre restreint de délégations. Le Comité exécutif adopte ainsi chaque année des décisions standard sur le budget et les finances sans que leur teneur ou leur essence même fasse l'objet d'un examen critique. Ces décisions étant de nature technique et manquant de clarté, le HCR a pu réagir de manière assez superficielle et sélective aux commentaires d'États membres. La situation est tout à fait absurde, ainsi qu'en témoigne l'accueil réservé à la proposition de la Fédération de Russie, soutenue par plusieurs États, d'apporter des modifications tenant compte du rapport du Comité consultatif. Il est absurde que toutes les délégations aient eu connaissance de la teneur de ce document, mais refusent pour quelque raison que ce soit de le reconnaître ou de faire figurer dans le texte de la décision une formulation très simple indiquant que les avis du Comité consultatif ont été pris en considération. Le Gouvernement russe compte être bientôt informé de l'avis du Haut-Commissariat sur les conclusions du rapport du Comité consultatif et invite le Haut-Commissariat à donner pleinement et rapidement suite aux suggestions du Comité. Il serait également souhaitable que les méthodes utilisées pour calculer les ressources financières nécessaires qui constituent le montant total du budget soient décrites plus en détail dans les futurs projets de budget-programme.

87. Le Gouvernement russe est reconnaissant au HCR d'avoir organisé une manifestation parallèle sur les achats durables en marge de la réunion du Comité permanent. Comme on a pu le voir lors des délibérations, les modalités d'évaluation de la durabilité et d'application du critère de durabilité lors de l'examen des offres ne sont pas clairement définies, faute de normes acceptées à l'échelle des Nations Unies. Il serait intéressant de savoir quelle interprétation le Haut-Commissariat donne des expressions « biens durables » et « services durables ». L'orateur demande donc au Haut-Commissaire d'établir un rapport complet sur les achats du HCR qui comprendrait une description détaillée de l'expérience acquise et des

critères applicables en matière « d'écologisation de la chaîne d'approvisionnement », par rapport aux méthodes conventionnelles d'évaluation des offres et des soumissions. La question de la durabilité concerne directement les membres du Comité exécutif dans la mesure où les achats représentent une part importante des opérations financières du HCR.

88. Enfin, l'orateur recommande que le Haut-Commissariat numérise, en coopération avec les services compétents du secrétariat, les archives des 40 premières sessions du Comité exécutif et les mette en ligne sur son site Web.

89. **M^{me} Namono** (Ouganda) dit que, le budget-programme pour 2024 étant censé être fondé sur les besoins existants, les chiffres qui y figurent auraient dû être revus à la hausse mais, malheureusement, comme c'est généralement le cas, leur augmentation est inférieure de moitié au moins à ce qui est nécessaire. L'Ouganda n'a reçu que 30 % des crédits prévus dans le cadre du budget pour 2023 et doit apparemment s'attendre à une situation encore pire en 2024. D'où vient le problème ?

90. La communauté internationale ne se mobilise pas collectivement en faveur des questions humanitaires. Il ne reste plus qu'un petit nombre de donateurs et de partenaires potentiels en mesure d'apporter un appui au HCR. Cela a conduit à une démobilisation des donateurs et à la prépondérance d'un petit nombre d'entre eux qui demandent souvent que l'action menée corresponde à leurs intérêts nationaux. La préaffectation des fonds disponibles complique encore la situation. Non seulement cette préaffectation des contributions nuit à la rapidité des interventions humanitaires, mais elle va également à l'encontre du véritable objectif de l'action humanitaire. La préaffectation de fonds est un affront pour les pays d'accueil. Cela revient à leur dire que les donateurs ont le droit de déterminer qui peut recevoir des fonds. Les pays d'accueil ne peuvent pas choisir les personnes à accueillir car cela serait jugé contraire au droit international. Ils n'ont pas non plus leur mot à dire lorsque de puissants donateurs décident de ce qui doit être financé.

91. Environ 90 % des réfugiés se trouvent dans des pays d'accueil où les fonds disponibles ont été préaffectés ; l'Ouganda est l'un de ces pays. Malgré sa générosité, souvent louée dans diverses instances, les sommes consacrées à l'aide qu'il apporte aux réfugiés à l'échelle nationale ne cessent de baisser, le budget de l'année en cours n'ayant été financé qu'à hauteur de 30 %. Le sous-financement chronique de l'aide aux réfugiés risque de se traduire par une moindre protection des personnes concernées et pourrait en outre décourager les pays d'accueil potentiels et les pays d'origine susceptibles d'envisager un rapatriement volontaire. Une grande partie des réfugiés sont des enfants atteints de malnutrition ou des femmes enceintes qui risquent de mourir en couches, et la prévalence des maladies parmi les réfugiés est un fardeau que beaucoup de pays d'accueil potentiels ne sont pas prêts à assumer.

92. La politique de générosité et d'inclusion de l'Ouganda a de douloureuses conséquences. L'Ouganda engage donc ses partenaires, les organismes publics et les particuliers à ne pas se démobiliser, car lui-même ne s'est pas découragé, malgré son faible produit intérieur brut (PIB). Si un pays comme l'Ouganda peut investir l'équivalent de 1,2 milliard de dollars par an dans l'accueil des réfugiés, les États dont le PIB est plus élevé peuvent assurément faire mieux. L'oratrice engage les donateurs et les partenaires de développement à ne pas subordonner l'aide humanitaire au développement démocratique national de son pays. L'appui qu'ils apportent à l'action humanitaire ne doit pas être entaché de considérations politiques. Punir les réfugiés en refusant d'accorder de l'aide humanitaire ou en affectant à des fins particulières les fonds disponibles en raison des politiques nationales d'un État d'accueil nuit à la fonction essentielle de l'action humanitaire. Le budget-programme peut sembler magnifique, mais la réalité sur le terrain pour les pays qui déploient tant d'efforts est bien différente. Bien qu'elle ne souhaite pas passer pour un prophète de malheur, l'oratrice considère que la réalité est effrayante.

93. **M. Olfato** (Philippines) déclare que l'inclusion des personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat doit rester une valeur fondamentale et un élément déterminant des priorités de cet organisme. Il convient de tenir compte des différences de capacités et de besoins, comme le recommande le Pacte mondial sur les réfugiés. Ces considérations doivent être prises en compte dans le budget. L'orateur est heureux de constater que le budget pour 2024 prévoit l'apport d'un appui aux gouvernements visant à promouvoir l'inclusion socioéconomique des réfugiés et leur accès à un ensemble de services

de base, ce qui est conforme aux engagements pris par les États dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

94. Il convient d'accorder une attention croissante aux solutions durables. Toutefois, l'augmentation très modeste de 3 % des fonds alloués à l'obtention de telles solutions ne semble pas correspondre aux demandes de nombreux États membres. Il est certes difficile d'établir des priorités mais, à long terme, les solutions durables soulageront le Haut-Commissariat et les communautés d'accueil. Il importe de fournir un soutien technique et des ressources à la mise en place de voies complémentaires et de solutions dans des pays tiers, ainsi qu'aux programmes de retour volontaire, d'intégration locale et de réinstallation.

95. La lassitude des donateurs s'accompagne d'une lassitude des pays d'accueil où se trouve un nombre important de réfugiés. Il serait donc souhaitable d'élargir la base des donateurs. L'orateur engage la communauté internationale à faire preuve d'endurance et de détermination pour continuer à permettre au HCR de remplir son mandat, notamment grâce à un financement souple.

96. **M. Dey** (Bangladesh) dit que le Bangladesh, qui continue d'accueillir 1,2 million de Rohingya, dont quelque 32 000 enfants nés dans des camps de réfugiés, est préoccupé par l'insuffisance du budget alloué aux activités menées sur son territoire. Des estimations de dons figurent dans le rapport sur le budget-programme. Le Gouvernement bangladais apprécie certes le soutien généreux et continu des donateurs mais considère que la contribution non quantifiable des pays d'accueil n'est pas reconnue à sa juste valeur. Les pays d'accueil supportent un immense fardeau sur les plans économique, environnemental, social, politique et diplomatique ainsi que sur le plan de la sécurité, dont il convient, dans un esprit de partage des responsabilités, de reconnaître dûment le coût.

97. Tous les coûts financiers, économiques, sociaux, écologiques, politiques et relatifs à la sécurité supportés par les pays d'accueil doivent être pris en compte. En plus d'accorder d'importants dons en nature aux camps de réfugiés, le Gouvernement bangladais a affecté plus de 500 fonctionnaires et 3 000 agents de sécurité à la gestion des camps. Il semble être le principal bailleur de fonds des opérations humanitaires menées en faveur des Rohingya, auxquelles il a consacré 1,69 milliard de dollars en 2022. Il débourse presque le même montant chaque année pour assurer la sécurité et la sûreté à l'intérieur des camps et aux alentours, protéger l'environnement et atténuer les souffrances des Rohingya et de la communauté d'accueil. Afin de désengorger les camps de Cox's Bazar, il a alloué 350 millions de dollars provenant de son propre budget à la réinstallation sur l'île de Bhasan Char de 100 000 ressortissants du Myanmar déplacés de force. Le Bangladesh compte collaborer avec la communauté internationale au cours de l'année à venir pour continuer à améliorer les conditions de vie dans les camps et pour investir en vue de doter de moyens de subsistance les Rohingya de Bhasan Char. Le Gouvernement bangladais souhaite assurer la protection et le bien-être de tous les réfugiés et personnes déplacées de force.

98. Quels que soient le sexe, le genre, le groupe d'âge, la race, l'ethnie, la langue et la religion des réfugiés, ces caractéristiques ne doivent pas constituer un obstacle à l'obtention d'aide humanitaire ou d'autres formes d'appui. Le HCR doit continuer à fonder son action sur une approche non discriminatoire. Toutes les personnes déplacées de force doivent avoir accès aux services de base, à l'aide humanitaire et à une assistance vitale. Il ne devrait pas y avoir de profilage des réfugiés ou des personnes déplacées en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Les ressources limitées dont on dispose pourraient être mieux utilisées si l'on s'efforçait d'améliorer la situation des millions de réfugiés de par le monde, plutôt que de gaspiller ces ressources en les consacrant à des questions de terminologie extrinsèques moins importantes. Les personnes binaires et les personnes non binaires doivent bénéficier, sans discrimination, des programmes et activités du HCR. Il ne faut pas que les convictions religieuses suscitent des émotions qui n'ont pas lieu d'être ou des débats qui pourraient être évités quand l'objectif premier est de faire en sorte que tous les réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides, ainsi que les personnes faisant partie de flux migratoires mixtes, bénéficient d'une protection et d'une assistance humanitaire équitables dans le cadre des programmes du HCR.

99. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) juge préoccupante la réduction de 10 % des fonds non préaffectés, qui nuit à la capacité du

HCR à répondre aux besoins et modifie fondamentalement son mode de fonctionnement. Des fonds non préaffectés ont été fournis par la Suède, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas et deux partenaires du secteur privé d'Espagne et du Japon. Il est souvent fait usage de cette forme d'appui. Les activités menées en Afrique sont parmi les moins financées. Le budget prévu pour ces activités n'a été financé qu'à hauteur de 44 % et les précieux fonds non préaffectés servent donc principalement à financer ces activités essentielles.

100. En ce qui concerne la révision du document [A/AC.96/74/5](#), l'oratrice tient à assurer l'auditoire que la transparence et le dialogue avec tous seront maintenus à l'avenir. Le Haut-Commissariat apprécie la patience dont les délégations font preuve à son égard. Il a commis une erreur qu'il s'est employé à corriger dès qu'il en a pris connaissance.

101. En 2023, le Haut-Commissariat aura reçu beaucoup moins que la somme de 1,2 milliard de dollars reçue du secteur privé en 2022. Cela ne s'explique pas par le manque d'efforts déployés pour mobiliser des fonds, mais par le fait que l'attention accordée aux questions humanitaires de par le monde fluctue en fonction de leur couverture médiatique et de considérations géopolitiques. Un nombre croissant de partenaires ont toutefois fait part de leur volonté d'apporter un soutien financier à long terme. Ce type de soutien est extrêmement précieux. Le secteur privé peut fournir non seulement des ressources mais également des compétences spécialisées et il peut proposer des solutions. Le Haut-Commissariat se réjouit des possibilités qu'ouvrent certains modes de financement novateurs. Ses partenariats avec le secteur privé permettront de tirer meilleur parti de ses ressources et de progresser encore en matière de durabilité. Des organisations philanthropiques islamiques ont apporté un soutien considérable dans le domaine de l'action climatique.

102. Le nombre de recommandations d'auditeurs mises en pratique a doublé au cours de la période 2022-2023 par rapport à la période 2021-2022. Au cours de la période 2021-2022, le Haut-Commissariat a donné suite à 56 recommandations, contre 18 en 2022-2023. Son taux d'application des recommandations a globalement augmenté, passant de 29 % à 52 %. Ses efforts ont été axés sur des recommandations de longue date. Il prend très au sérieux les recommandations des auditeurs. En ce qui concerne la responsabilité à l'égard des populations touchées, le Haut-Commissariat s'efforce d'améliorer l'intégration et la qualité des données conformément au manuel pour la planification et la mise en œuvre des programmes d'aide au développement pour les réfugiés, qui donne des lignes directrices sur la manière de collecter les données et permettra d'améliorer la façon dont elles sont analysées et utilisées dans la prise de décisions. Le système COMPASS a été renforcé, ce qui se traduira par de meilleures analyses et une meilleure interopérabilité. Le suivi des partenariats a été amélioré grâce à la solution PROMS (établissement de rapports, supervision et suivi des projets), un outil de suivi des partenaires qui constitue un élément clef du programme de transformation institutionnelle. Un manuel consacré à cet outil est en cours de rédaction.

103. La recherche de solutions durables bénéficie d'un soutien accru. Le budget-programme à l'examen ne porte que sur un an alors que la collaboration en faveur de solutions durables s'inscrit dans des plans de développement pluriannuels. Le budget et les structures de coûts sont donc très différents. Le Haut-Commissaire a fait de la recherche de solutions durables l'une de ses grandes priorités. Il faudra en effet consacrer davantage de ressources aux services d'assistance vitale et de protection et réaliser des économies en ce qui concerne les services administratifs. Cela signifie que les États devront fixer des priorités en tenant compte de ce que l'enveloppe budgétaire réduite pour 2024 leur permettra réellement d'accomplir. Le programme de transformation institutionnelle n'est pas le seul moyen d'améliorer l'efficacité de l'action menée. Il est possible d'obtenir des gains d'efficacité de plus vaste portée grâce à d'autres réformes, comme celles qui compléteront le projet de progiciel de gestion intégré en nuage (Cloud ERP).

104. Le Haut-Commissariat compte être aussi transparent et ouvert que possible sur ses modalités de travail et sur les dépenses à engager pour répondre aux attentes des États Membres. La séance d'information sur les pratiques d'achat durables a été très importante à cet égard. Dans un contexte en évolution rapide, il sera plus utile d'organiser des séances d'information directe sur différentes questions. Le Haut-Commissariat apprécie le rôle joué par le Comité consultatif, dont le rapport donne des informations utiles sur la manière d'améliorer la présentation du budget-programme. Il examinera attentivement les recommandations du Comité consultatif. Le Haut-Commissariat et le Comité consultatif sont

très satisfaits de toutes les réunions d'information et échanges de questions et réponses qui ont eu lieu.

105. **M. Gul** (Rapporteur) dit que la décision générale sur les questions administratives, financières et de programme qui est proposée est une décision standard adoptée chaque année. Selon le projet de décision générale pour 2024, le Comité exécutif approuverait le budget-programme pour 2024 et permettrait ainsi au Haut-Commissariat de poursuivre son action en faveur des réfugiés, des rapatriés, des apatrides et des personnes déplacées dans le monde entier. Au paragraphe a) du projet de décision, le Comité exécutif approuverait les montants révisés des ressources financières nécessaires aux programmes globaux et régionaux et du siège du HCR pour 2023, qui s'élèvent à environ 10,2 milliards de dollars et, au paragraphe c), il approuverait les programmes et budgets pour les programmes régionaux et globaux et le siège pour 2024 à hauteur d'environ 10,62 milliards de dollars. Selon le projet de décision, le Comité exécutif autoriserait également le Haut-Commissaire à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux en cas de nouveaux besoins urgents ne pouvant pas être intégralement couverts par la réserve opérationnelle. Un État membre a proposé d'apporter une modification au projet de décision. Après consultation de tous les États membres, ce projet de modification a été retiré. Le Rapporteur tient à exprimer sa reconnaissance aux États membres qui ont fait preuve de souplesse en vue de suivre le principe du consensus lors de l'adoption d'une décision aussi importante.

106. **La Présidente** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le budget-programme pour 2024 tel qu'il est présenté dans le projet de décision générale.

107. *Il en est ainsi décidé.*

108. **M^{me} Namono** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que la décision sur le budget-programme provient d'un document à propos duquel les États d'Afrique ont exprimé leurs préoccupations. Le Groupe apprécie grandement l'action humanitaire du HCR et les efforts inlassables que celui-ci déploie. Il s'est, pour cette raison, rallié au consensus portant sur l'adoption de la décision, indépendamment de ses préoccupations concernant les méthodes de travail employées en ce qui concerne ce document. La modification apportée par le secrétariat au rapport sur le budget-programme, après qu'il a été examiné lors de la quatre-vingt-huitième réunion du Comité permanent et que celui-ci a décidé par consensus de recommander au Comité exécutif d'adopter le projet de décision qui y figurait, conduit à s'interroger sur la transparence du processus et à se demander si la même valeur est accordée aux vues de différents partenaires. Le Groupe sait gré à la Haute-Commissaire adjointe d'avoir pris acte de ses préoccupations. Une erreur a pu être commise mais il sera important d'éviter de créer à l'avenir de dangereux précédents. Une fois que ce document a été diffusé auprès des États membres et examiné par leurs soins, il n'est plus un document du HCR mais est devenu un document des États membres et le consensus de ces derniers lors de la quatre-vingt-huitième réunion susmentionnée se fondait sur ce document et non sur sa version modifiée. Le Groupe des États d'Afrique souhaite donc qu'il soit pris acte de ses plus vives inquiétudes quant au dangereux précédent établi par le secrétariat et demande instamment au HCR de faire preuve d'une transparence entière et d'accorder le même respect aux vues de tous les partenaires, qu'il s'agisse d'États d'accueil, de donateurs ou d'organisations. Il n'a jamais été aussi nécessaire que les partenaires et le secrétariat se concertent sur les domaines d'intérêt commun, ainsi que sur les domaines dans lesquels il pourrait exister des divergences de vues et d'approches.

109. **M^{me} Méndez Escobar** (Mexique), s'exprimant au nom d'un groupe d'États interrégional comprenant 44 pays, souhaite souligner qu'il importe d'adopter une approche inclusive tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité dans les programmes et les services destinés à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR. Étant donné la diversité des personnes LGBTIQ+, il convient de faire preuve de sensibilité et de prendre des mesures spécifiques adaptées aux difficultés particulières auxquelles ces personnes se heurtent, notamment en matière de sécurité, de santé et d'appui psychosocial. Toute remise en cause de cette approche, intégrée au budget du HCR depuis au moins dix ans, aura des conséquences directes sur le terrain. L'absence de politiques ou de programmes spécifiques aggraverait la vulnérabilité des personnes relevant du mandat du HCR qui font face à la discrimination et à la violence en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces personnes seraient privées de leurs droits humains tout en continuant à être

stigmatisées et marginalisées. Seule une approche équitable et respectueuse de la diversité permettra de garantir que tous les réfugiés, y compris les personnes LGBTIQ+, bénéficient de l'appui nécessaire pour reconstruire leur vie dans la sécurité et la dignité. Il est donc crucial de suivre une approche tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité, dans le budget pour 2024 et dans tout futur document budgétaire.

Bilan des consultations régionales tenues avec les organisations non gouvernementales en 2023

110. M^{me} Shuteriqi (International Council of Voluntary Agencies) indique que sept consultations régionales réunissant des ONG et le HCR ont été organisées entre juin et septembre 2023. Ces consultations ont eu pour objectif de renforcer le partenariat du HCR et des organisations de la société civile. Les consultations de l'année en cours ont eu pour thèmes l'égalité des genres et les solutions axées sur l'inclusion. Ces thèmes ont été choisis conjointement par les ONG et le HCR. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile ont participé à ces réunions. Les organisations locales, notamment celles dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides, y ont davantage participé que par le passé. Les consultations régionales ont donc principalement porté sur la manière de renforcer les partenariats avec ces organisations et entités. Les séances consacrées au Forum mondial sur les réfugiés et aux réformes des partenariats avec le HCR ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants.

111. Il est ressorti des consultations régionales sur l'égalité des genres qu'en dépit des progrès accomplis, certains problèmes persistent. Il est regrettable que, dans de nombreuses régions, les femmes, les filles et les personnes de genre variant soient davantage exposées à la violence fondée sur le genre. Plusieurs recommandations ont porté sur les moyens de se rapprocher de l'égalité des genres. Il a été dit que le HCR, les ONG et les autres parties prenantes devraient adopter une approche globale en la matière. Il est nécessaire d'intensifier les activités de plaidoyer communes afin de faire reconnaître les vulnérabilités et les difficultés auxquelles font face les personnes de genre variant, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il convient d'investir davantage dans des services efficaces qui tiennent compte du caractère intersectionnel de ces vulnérabilités et obstacles et de la difficulté de combattre l'inégalité de genre dans le contexte des déplacements de population. Il faut fournir aux fonctionnaires, aux ONG, y compris les ONG locales, et au secteur privé des formations tenant compte des questions de genre, ainsi qu'une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux fins de la prise en compte de ces questions, et diffuser les bonnes pratiques afin d'améliorer les connaissances et les compétences nécessaires pour traiter efficacement des questions de genre dans le cadre des opérations humanitaires et des projets de développement. Il convient de veiller à ce que les femmes et les filles participent véritablement aux cycles de programmation et leurs points de vue devraient orienter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des programmes. Il est nécessaire d'agir davantage auprès des hommes, des jeunes et des enfants pour combler les disparités actuelles fondées sur le genre.

112. Les États membres et les organismes donateurs devraient s'engager plus fermement, plus constamment et sans condition en faveur de l'égalité des genres. Les lois et les politiques devraient être régulièrement évaluées et révisées afin de veiller à ce que les procédures d'asile relèvent d'une approche tenant compte des questions de genre, qui soit intégrée dans les lois, les politiques et les pratiques. Davantage de fonds et de ressources devraient être consacrés à la lutte contre ces violences et au soutien des initiatives menées en faveur de l'égalité des genres. Il convient de remédier de toute urgence aux lacunes des services destinés aux personnes ayant subi des violences fondées sur le genre et aux personnes à leur charge. Il faut soutenir les organisations dirigées par des femmes en leur accordant des fonds et en privilégiant des partenariats égaux avec elles.

113. Les longs délais de traitement des demandes d'asile, le manque de papiers, les pratiques restrictives et les obstacles administratifs, l'accès inadéquat à la protection sociale et l'accès restreint aux services de base sont les principaux obstacles à l'inclusion des personnes déplacées ou apatrides dans les systèmes nationaux qui ont été recensés par les participants. La traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle nuisent également à une véritable inclusion. Les États membres devraient donc soutenir les autorités locales, qui sont

les premières à intervenir dans les situations d'urgence concernant les réfugiés. Les systèmes de protection nationaux devraient bénéficier aussi aux réfugiés et aux personnes déplacées afin de répondre à leurs besoins immédiats et de promouvoir la stabilité socioéconomique à long terme. Il convient de régulariser la situation des réfugiés et des personnes déplacées et de leur donner accès à l'emploi et aux possibilités de création d'entreprise. Les États membres devraient considérer les personnes déplacées comme une aubaine pour la société plutôt que comme un fardeau. La société civile et les réfugiés devraient participer à la prise des décisions relatives aux politiques et aux programmes visant à surmonter leurs difficultés. Il convient d'accorder un financement souple et durable aux organisations qui soutiennent les réfugiés et les communautés d'accueil.

114. Il est recommandé que le HCR, les ONG et les autres acteurs de la société civile fassent pression pour que les réfugiés soient inclus dans l'élaboration des politiques et des systèmes de protection nationaux dès les premiers stades d'une situation d'urgence. Cette inclusion devrait être prise en compte dans les plans d'intervention d'urgence. Il convient de soutenir, par le partage de capacités et l'apport d'assistance technique, l'action menée par les autorités locales face aux déplacements de population. Les personnes déplacées doivent être considérées comme faisant partie du système de l'économie de marché, étant donné que les différents rôles qu'elles jouent au sein de ce système sont bénéfiques pour l'économie nationale. Il a également été question de renforcer le partenariat avec le secteur privé d'une manière qui soit bénéfique aux personnes déplacées de force et aux apatrides, ainsi qu'au secteur privé et à l'économie nationale.

115. Certaines de ces recommandations se fondent sur de bonnes pratiques telles que l'inclusion des personnes déplacées et apatrides dans les statistiques nationales et les enquêtes socioéconomiques de certains États Membres, la collaboration du HCR et de l'Association internationale de développement dans le cadre du sous-programme consacré aux réfugiés et aux communautés d'accueil et la protection temporaire accordée par l'Union européenne aux personnes fuyant la guerre en Ukraine.

116. **M^{me} Kalmbach** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis apprécient considérablement le travail des ONG. La société civile est un élément central et essentiel de toute intervention efficace. Les États-Unis s'appuient sur le travail de mobilisation des ONG, ainsi que leurs perspectives sans équivalent et leurs initiatives innovantes dans certaines des situations les plus difficiles du monde, dont ils reconnaissent l'importance.

117. Les États-Unis apprécient également leurs partenariats avec le HCR et les acteurs locaux, y compris les pouvoirs publics locaux. En 2022, 84 % de ces accords de partenariat ont été conclus avec des acteurs locaux, ce qui est une proportion sans précédent. Cela représente un progrès significatif, tout comme les efforts constants en matière de renforcement des capacités déployés par le HCR, qui ont par exemple consisté à former et accompagner des partenaires locaux et nationaux et à octroyer de petites subventions aux organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides dans le cadre du fonds d'innovation dirigé par des réfugiés, que les États-Unis sont fiers de soutenir. La contribution des États-Unis à ce fond est axée sur des activités menées au niveau local pour assurer la protection des personnes LGBTQI+ et d'autres groupes vulnérables.

118. Les États-Unis se félicitent qu'en 2023, les consultations régionales avec les ONG aient principalement porté sur l'inclusion et l'égalité des genres, car ils sont fermement convaincus que, pour trouver des solutions et faire face à la crise climatique, les personnes déplacées ou apatrides doivent être incluses dans les systèmes nationaux. L'appui à l'intégration des réfugiés, dimension essentielle du Pacte mondial sur les réfugiés, sera une de leurs priorités lors du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Dans le prolongement de cette stratégie, les États-Unis sont, aux côtés de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et du HCR, à la tête du « méga-engagement » en faveur de l'intégration économique et de la protection sociale.

119. Cet engagement vise à promouvoir l'adoption de lois et de politiques inclusives et à favoriser l'autonomie et la protection, notamment grâce à l'accès des réfugiés aux marchés du travail et aux programmes de protection sociale. Le Gouvernement des États-Unis collabore étroitement avec les pays d'accueil partenaires pour prouver sans ambiguïté que, lorsque la situation économique des réfugiés est bonne, les communautés et les pays d'accueil

prospèrent également. Il collabore avec les partenaires du développement et le secteur privé en vue de faciliter les investissements durables là où l'intégration des réfugiés progresse. Il attend avec intérêt de présenter lors du Forum les activités qui ont amélioré la vie des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

120. Les États-Unis reconnaissent depuis longtemps que l'ampleur et le risque d'inégalités de genre augmentent à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit. Ils se félicitent donc que le HCR ait fait de cette question l'un des thèmes centraux des consultations régionales. Ils espèrent que cette orientation sera maintenue dans le contexte des restrictions budgétaires croissantes et attendent avec intérêt d'appuyer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en pratique des recommandations issues des consultations.

121. **M. Olfato** (Philippines) dit que les consultations avec les ONG sont essentielles. Il tient également à souligner qu'il importe d'intégrer les questions de genre dans tous les aspects de l'action du HCR.

122. **La Présidente** déclare que les ONG qui participent aux opérations du HCR contribuent de façon décisive à l'accomplissement d'une très grande partie du travail du Haut-Commissariat sur le terrain. Le Comité exécutif attache une grande importance à la participation des ONG à ses débats et les remercie de leurs contributions approfondies.

La séance est levée à 18 h 5.